



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 225-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.294

Déposée le : 19.10.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Amstutz (Sigriswil, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Suppression à titre expérimental du trafic à sens unique à Thoune et transparence de l'information sur les coûts et l'utilité des mesures prises jusqu'à présent

Après maints reports, la suppression à titre expérimental du trafic à sens unique à Thoune doit désormais être rapidement mise en œuvre. Les embouteillages quotidiens durant plusieurs heures dans le centre de Thoune et en périphérie de la ville témoignent de l'insuffisance des mesures prises jusqu'à présent, c'est-à-dire les déplacements d'arrêts de bus, les aménagements, les installations de mesure, les services de circulation, les tables rondes, la médiation, le système de détection des embouteillages, la limitation de vitesse à 30 km/h pour entrer en ville, etc. Les embouteillages avant les giratoires de Lauitor, Schlossberg, Berntor et Maulbeer, par exemple, doivent être éliminés. L'ensemble de la circulation routière, c'est-à-dire les transports publics ainsi que le trafic commercial et privé, est mis à mal ; cette situation nuit à l'économie publique et pèse sur l'environnement. Les entreprises doivent supporter des surcoûts qui se répercutent sur les produits et les prestations de service. Ni les solutions immédiates ni les mesures prises jusqu'à présent n'ont permis de régler le problème. Les coûts et l'utilité de toutes les mesures mises sur pied jusqu'à présent doivent être présentés en toute transparence.

D'autres conséquences se dessinent déjà. Ainsi, des propriétaires ont vendu leur bien immobilier à défaut de voir se profiler une solution. En outre, il devient de plus en plus difficile, dans cette région, de trouver du personnel qualifié, notamment dans le domaine des soins de santé, car les heures passées chaque jour dans les embouteillages pour aller travailler sont inacceptables. En 2019 et 2020, une pétition lancée en ligne et au format papier avait été signée par quelque 10 000 personnes. Lors de sa session d'hiver 2019, le Grand Conseil du canton de Berne avait adopté, sous forme de postulat, le point deux de ma motion M 144-2019 *Pour un meilleur aménagement routier de la traversée de Thoune, sur la rive droite du lac* qui demandait de « prendre des mesures d'amélioration afin que la circulation autour du giratoire du Lauitor soit plus fluide et plus régulière ». Jusqu'à présent, les nombreux efforts s'inscrivant dans le cadre du processus démocratique déployés par les communes, partis politiques, associations et

fédérations professionnelles, tout comme ceux de la population, n'ont pas été concrétisés. À la suite de la lettre ouverte du groupe d'intérêts IG VRTS – Verkehr rechte Thunerseeseite (Circulation sur la rive droite du lac de Thoune), publiée le 18 octobre dernier, force est de constater qu'après plus de quatre ans, la discussion tourne encore autour des mêmes problématiques. Mais l'heure du bilan a sonné et il est temps de passer à la mise en œuvre et de communiquer de manière transparente.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi la suppression à titre expérimental du trafic à sens unique à Thoune, possible depuis juillet 2022, n'a toujours pas été mise en œuvre et quand est-elle prévue ?
2. Quels sont les coûts, aux niveaux cantonal et régional, des mesures prises jusqu'à présent ?
3. Quelle est l'utilité des mesures d'amélioration prises jusqu'à présent pour résoudre le problème de la circulation dans la région de Thoune ?
4. Combien ont coûté jusqu'à aujourd'hui les services de circulation tels que ceux requis aux giratoires dans toute cette région ? Ces services sont-ils une solution envisagée pour l'avenir et quel en est l'avantage ?
5. À combien s'élèvera le préjudice porté à l'économie publique par les embouteillages dans la région de Thoune, notamment pour les entreprises ? Quelles seront les conséquences sur les produits et les prestations de service ?

Destinataire
– Grand Conseil